



**Arrêté préfectoral DCC/BRGE  
fixant la composition de la commission locale  
chargée du recensement des votes à  
à l'occasion de l'élection des membres  
au comité des finances locales**

Le Préfet de Charente-Maritime  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article R. 1211-9 ;

**VU** la note d'information du 27 juillet 2020 de Monsieur le directeur général des collectivités locales ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'instituer une commission locale chargée de recenser les votes à l'occasion de l'élection des membres au comité des finances locales le jeudi 12 novembre 2020 ;

**SUR** proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture de la Charente-Maritime ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : La commission locale chargée du recensement des votes à l'occasion de l'élection au Comité des Finances Locales est composée comme suit :

- Monsieur le préfet ou son représentant, président ;
- Madame Chantal GUILLEBAUD, maire de Salle-sur-Mer ;
- Monsieur Didier LARELLE, maire de Saint-Rogatien.

**ARTICLE 2** : Le secrétariat de la Commission sera assuré par le bureau de la réglementation générale et des élections de la Préfecture de la Charente-Maritime.

**ARTICLE 3** : La commission locale dont le siège est fixé à la Préfecture de la Charente-Maritime, se réunira le jeudi 12 novembre 2020 à 9h30 heures, à la Cité administrative Duperré, 5 Place des Cordeliers à La Rochelle.

**ARTICLE 4** : Le secrétaire général de la préfecture de la Charente-Maritime est chargé de l'exécution du présent arrêté.

La Rochelle, le 06 NOV. 2020

Le Préfet  
Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général

  
Pierre MOLAĞER